

À la commission de gestion  
du conseil général

## POUR INFORMATION

### Crédit supplémentaire N° 30 / 2025

Nature du crédit supplémentaire	<input checked="" type="checkbox"/> Dépense liée selon brochure <input type="checkbox"/> Dépense liée selon la nature de la dépense
Objet	Achats d'eau et d'énergies PJ
Dicastère / service concerné	8 Urbanisme et mobilité
Centre d'activité concerné	852 Parcs et jardins
Rubrique comptable	852.3120 Achats d'eau et d'énergies
Intitulé de la rubrique ou de l'objet	Eau, chauffage, énergies
Montant prévu au Budget 2025	CHF 180'000.-
Crédit supplémentaire 2025 demandé	CHF 100'000.-
Justification	<p>Avec la construction du nouveau centre et la production horticole, notamment avec Sierre, il a fallu assurer dès le début 2025 la production florale dans les nouvelles serres alors que le raccordement au CAD d'Enevi n'était pas encore opérationnel. La Ville de Sierre ayant perdu toutes ses installations horticoles (crues du Rhône suivi d'un incendie) suite aux intempéries de l'été 2024, il convenait de pouvoir répondre à son besoin de manière urgente pour la saison 2025. Dès que les serres ont été opérationnelles, la production florale a donc débuté.</p> <p>De ce fait, des unités mobiles de chauffage au mazout et du mazout ont dû être utilisés pour assurer le chauffage adéquat.</p> <p>Par ailleurs, une fois le raccordement au CAD opérationnel, la stabilisation de la température</p>

	<p>des serres a nécessité plusieurs interventions et ajustements techniques ce qui a impacté sur la consommation optimale d'énergie pendant la phase de rodage de l'installation.</p> <p>Enfin cette rubrique comprend également une facture d'OIKEN portant sur la pose / dépose de compteurs d'eau pour les années 2022, 2023 et 2024.</p>
Recettes supplémentaires	-
Remarques	-
Date de la demande	19.02.2026

**CONSEIL MUNICIPAL**

Le Président

Le Secrétaire municipal



Philippe VARONE



Frédéric DELESSERT

**Commission de gestion**

Date de réception du crédit supplémentaire : 09.03.2026\_\_\_\_\_

Commentaires : La COGEST relève que la facturation de la pose / dépose des compteurs d'eau est une décision d'OIKEN. Pour un montant de 18'339 CHF.

Date de transmission aux commissaires pour information : 23.03.2026\_\_\_\_\_

**CONSEIL GENERAL**

Commission de gestion

Le Président



Christophe PITTELOUD

Le Rapporteur



Lucien ZUBER